

DECRET N° 80-130 du 21 mai 1980

chargeant le Camarade Martin **Dohou**
AZONHIHO, Ministre de l'Information et
de la Propagande de l'intérim du
Camarade Sanni MAMA GOMINA, Ministre
du Commerce pour compter du
22 Mai 1980.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980, portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 22 Mai 1980, le Camarade Martin
Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande
assurera l'intérim du Ministre du Commerce pendant l'absence du
Camarade Sanni MAMA GOMINA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 mai 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National.

Mathieu KERREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 AMR 6 SGG 4 ~~ME~~-MIP 6 autres Minis-
tères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chan-
3 UNB-FASJER-BN 6 BCP 2 SPA 2 JORPB 1.-